



---

**Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)**

**COMPTE RENDU SUCCINCT**

**Réunion des 24-27 mars 1997**

**GRUPE DE NEGOCIATION DE  
L'ACCORD MULTILATERAL SUR L'INVESTISSEMENT**

**COMPTE RENDU SUCCINCT**

**24-27 mars 1997**

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe adopte l'ordre du jour [DAFFE/MAI/A(97)3].

**2. Approbation du compte rendu succinct de la réunion des 26-28 février 1997**

Le Groupe approuve le compte rendu succinct [DAFFE/MAI/M(97)2].

**3. Rapport des Groupes :**

**a. Groupe de rédaction n° 3**

M. Gero rend compte des consultations qui ont eu lieu les 24 et 25 mars pour les questions concernant la propriété intellectuelle [DAFFE/MAI(97)13]. Il note que ces discussions ont clarifié les positions des délégations et ont été l'occasion d'engager un processus d'analyse technique grâce auquel l'AMI pourrait offrir une certaine valeur ajoutée dans le domaine des droits de propriété intellectuelle tout en évitant des conflits avec les accords internationaux en vigueur dans ce domaine. Les experts devront encore examiner ces questions avant de pouvoir formuler des recommandations au Groupe de négociation.

Le Groupe de rédaction n° 3 s'est réuni le 26 mars. M. Ahnlid fait savoir que le Groupe de rédaction a procédé à un premier examen d'un texte concernant la formulation des réserves spécifiques des pays. Le Groupe de rédaction a également établi un projet de texte, comportant plusieurs options, d'une disposition appelant les pays à ne pas abaisser leurs normes environnementales et leurs normes du travail pour attirer l'investissement.

**b. Groupe d'experts sur le traitement des mesures fiscales dans l'AMI**

Mme Ryckman présente le rapport du Groupe d'experts n° 2 [DAFFE/MAI/EG2(97)1]. Elle note que le rapport recommande que toutes les questions fiscales soient traitées dans un seul article de l'AMI. Au nom du Président du Groupe d'experts n° 2, Mme Ryckman indique que si l'on pouvait parvenir à un accord pour exclure les mesures fiscales de l'obligation de traitement national, les autres questions d'ordre fiscal pourraient être rapidement résolues. Elle recommande en conséquence que le Groupe de négociation traite cette question à sa réunion d'avril.

Le Président remercie le Groupe d'expert n° 2 pour ses travaux, mais note que les délégations n'ont pas eu suffisamment de temps pour bien examiner le rapport. Il invite néanmoins les délégations à formuler des commentaires préliminaires, après un bref échange de vues. Il prend

note de la contribution d'une Délégation [DAFFE/MAI/RD(97)28], mais conclut que la plupart des délégations ne sont pas prêtes pour un débat de fond ; c'est pourquoi il rappelle une nouvelle fois la décision prise antérieurement par le Groupe de négociation de n'examiner ce rapport qu'à sa session d'avril.

#### **c. Groupe d'experts n° 5 sur les questions concernant les services financiers**

Le rapport du Groupe d'expert n° 5 [DAFFE/MAI/EG5(97)4] est présenté par M.Ley, au nom du Président, qui n'a pu assister à la réunion. Ce rapport comporte un texte qui a fait l'objet d'un accord pour un grand nombre de questions concernant les services financiers, mais il reste plusieurs points en suspens. Les experts sont prêts à examiner encore ces points.

Le Président remercie le Groupe d'experts n° 5 pour son rapport. Il prend note du fait que le Groupe d'experts n° 5 est prêt à poursuivre ses consultations informelles pour les points en suspens, notamment la portée d'une dérogation prenant la forme d'une clause de sauvegarde et le problème de la dette publique. Le Groupe d'experts en tant que tel n'existe plus, mais il pourrait être extrêmement utile de poursuivre les travaux sous la forme de consultations informelles des experts financiers pour les questions considérées.

#### **4. Choix de questions :**

##### **Thèmes spéciaux**

M. Ahnlid résume les résultats des discussions informelles consacrées aux thèmes spéciaux qui se sont tenues du 24 au 26 mars [DAFFE/MAI/ST(97)9].

Le Président note que des progrès substantiels ont été accomplis dans un grand nombre de domaines et il distribue une liste de questions qui pourraient permettre de régler certains des points en suspens [DAFFE/MAI(97)17]. Il invite les délégations à examiner ces propositions et à traiter ces points à la prochaine session du Groupe de négociation. Il note que les discussions informelles doivent se poursuivre, en particulier pour les monopoles et les concessions, questions pour lesquelles un examen plus approfondi est nécessaire avant que le Groupe de négociation puisse les traiter.

##### **Aspects institutionnels**

M. Bridge indique que les délégations ont eu des consultations informelles le 26 mars au sujet des aspects institutionnels et qu'elles sont parvenues à affiner le projet de dispositions concernant la mise en oeuvre et le fonctionnement de l'AMI [DAFFE/MAI/IN(97)3].

Le Président est lui aussi d'avis qu'il faut examiner plus avant la question de la prise de décision par le Groupe préparatoire et par le Groupe des parties.

## **5. Règlement des différends**

Des consultations informelles ont eu lieu à ce sujet les 24 et 25 mars. M. Baldi fait savoir que les experts ont établi un texte complet pour tous les aspects du règlement des différends, aussi bien entre Etats qu'entre l'investisseur et l'Etat [DAFFE/MAI/DS(97)4]. Trois questions essentielles restent en suspens :

- les contre-mesures pouvant être prises lorsqu'un Etat ne respecte pas une sentence arbitrale [DAFFE/MAI/DS(97)5] ;
- le recours au mécanisme de règlement des différends de l'AMI pour l'exécution d'obligations découlant de contrats entre l'investisseur et l'Etat ;
- la responsabilité de la Communauté et de ses Etats membres du fait de mesures résultant d'actes communautaires.

Le Groupe de négociation a examiné de façon approfondie la question de la valeur à accorder aux textes établis par les experts. Il a été finalement convenu de faire précéder ces textes de l'introduction suivante dans les textes et commentaires consolidés [DAFFE/MAI(97)12] :

"Il est entendu que pour un certain nombre de délégations le règlement des différends nécessite encore certains travaux. Il reste en particulier une série d'options dans deux domaines : les consultations multilatérales et le champ d'application du règlement des différends. Le présent texte a été établi par le Président du Groupe d'experts sur le règlement des différends à partir des discussions au sein du Groupe. Il doit être encore examiné par le Groupe de négociation."

## **6. Libéralisation et formulation des réserves spécifiques des pays**

Le Président fait observer que presque tous les pays ont maintenant soumis leur projet de liste de réserves et que ces listes confirment pour l'essentiel les hypothèses de travail de base qui avaient été retenues pour l'accord : l'approche descendante et le statu quo. Néanmoins, les méthodes adoptées par les pays pour l'établissement de la liste de réserves sont très différentes. Le Président estime qu'il faut assurer plus de transparence et une plus grande harmonisation. Sa note supplémentaire [DAFFE/MAI(97)14] a été rédigée dans cet esprit et elle répond également à certaines questions posées par sept délégations dans leurs contributions écrites [DAFFE/MAI/RD(97)17, DAFPE/MAI/RD(97)18, DAFPE/MAI/RD(97)19, DAFPE/MAI/RD(97)21, DAFPE/MAI/RD(97)22, DAFPE/MAI/RD(97)24, et DAFPE/MAI/RD(97)26].

Le Président conclut que le débat a utilement clarifié les éléments conceptuels qui ont trait à la formulation des réserves. Il est clair qu'un effort est nécessaire pour présenter les réserves des pays de façon cohérente, en circonscrivant aussi étroitement que possible les mesures non conformes. Le Président propose que les prochaines réunions du Groupe de négociation -- en session plénière ou dans le cadre d'un sous-groupe -- s'attachent davantage aux catégories suivantes :

- les réserves formulées dans le secteur des services et leurs liens avec les engagements dans le cadre de l'AGCS ;
- les exceptions au régime NPF et les obligations en matière de réciprocité ;
- les réserves concernant les nouvelles disciplines.

Il faudra prêter une attention particulière à la question de savoir s'il faut accepter un traitement spécial pour certaines mesures -- par exemple une exemption du statu quo et du démantèlement -- en déterminant quelles sont les mesures qui pourraient bénéficier de ce traitement spécial et sous quelles conditions ce traitement leur serait accordé.

Le Président considère que certains pays pourraient être en mesure de réexaminer leur liste de réserves à la lumière de ces discussions.

## **7. Autres questions**

Le Groupe de négociation prend note de la contribution de cinq Délégations demandant que les marchés du travail intégrés soient pris en compte dans l'AMI [DAFFE/MAI/RD(97)27].

Le Groupe de négociation prend note de la lettre du BIAC du 24 mars et des commentaires des textes consolidés de l'AMI formulés par le Groupe d'experts du BIAC [DAFFE/MAI/RD(97)29].

## **8. Prochaines étapes/divers**

### **a. Prochaines réunions**

Le Groupe approuve le projet d'ordre du jour pour les réunions des 22-25 avril et 13-16 mai 1997 [DAFFE/MAI/RD(97)23]. Ces ordres du jour figurent à l'annexe 1.

### **b. Mandat révisé du Groupe de rédaction n° 3**

Le Groupe de négociation approuve le mandat révisé du Groupe de rédaction n° 3 (voir l'annexe 2).

## Annexe 1

### Projet d'ordre du jour des réunions d'avril et mai 1997

#### 22-25 avril 1997

1. Questions fiscales
2. Contributions des délégations
3. Thèmes spéciaux
4. Questions concernant les services financiers
5. Libéralisation et formulation des réserves spécifiques des pays

Thème pour le déjeuner : (23 avril) Aperçu général de l'accord : principales questions en suspens  
Préparation de la réunion ministérielle de l'OCDE

#### **Groupe de rédaction**

24-25 avril Groupe de rédaction n° 3

#### **Consultations informelles**

14-15 avril Questions financières  
21 avril Thèmes spéciaux  
21 avril Questions institutionnelles  
22-24 avril Autres thèmes à annoncer

#### 13 (après-midi)-16 mai 1997

1. Contributions des délégations
2. Règlement des différends
3. Résultats des travaux du Groupe de rédaction n° 3 et questions institutionnelles
4. Libéralisation et formulation des réserves spécifiques des pays
5. Rapport à la réunion ministérielle de l'OCDE
6. [Autres questions]

Thème pour le déjeuner : (14 mai) Aperçu général de l'accord : principales questions en suspens

#### **26-27 mai : réunion ministérielle de l'OCDE**

Annexe 2

**MANDAT REVISE DU GROUPE DE REDACTION N° 3**

1. Le Groupe de rédaction, ouvert à la participation de toutes les délégations, est chargé de rédiger des textes de propositions de solutions aux questions qui restent en suspens dans les textes et commentaires consolidés.
2. Le Groupe fera rapport au Groupe de négociation en tant que de besoin.